

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 8	Nombre de Membres Votants : 10	Date de la convocation : 14 novembre 2018
---	--	--	--

L'an deux mille dix huit, le dix-neuf novembre, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. MALFANT, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, D. MEKKI-KHALFA, J-C. TOLLON, C. PRIOUL.

PROCURATIONS : M. G. GILLION à M. CROS - Mme K. MOLES à M. G. REVERTE.

ABSENTS : M. P. RIVANO – C. JAULENT – D. BARATA

Mme Dalila MEKKI-KHALFA, volontaire, est désignée secrétaire de séance. La séance débute à 20h45 et s'achève à 21h35.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1 – REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES : CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

La réforme de la gestion des listes électorales entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La commission administrative de révision des listes électorales se réunira une dernière fois au plus tard avant le 09 janvier 2019. Cette commission sera remplacée par une commission de contrôle des listes électorales composée de 3 élus de la liste majoritaire et d'un élu des 2 autres listes.

Ont été élus membres titulaires : Mmes Christelle JAULENT, Dalila MEKKI-KHALFA, Chantal PRIOUL, Déborah BARATA et M. Philippe RIVANO.

Ont été élus membres suppléants : M. Jacques ROSSEL et M. Jean-Claude TOLLON.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL

Il s'agit juste d'un mouvement d'écriture d'un chapitre à un autre pour permettre la dépense sur le bon chapitre et à la bonne ligne budgétaire. Cela n'influe pas sur l'équilibre du budget.

Virement de crédit

A - SECTION INVESTISSEMENT

Du		Vers	
Chapitre 23 - compte 2315	-20 000 €	Chapitre 21 - compte 21 52	+10 000 €
		Chapitre 21 - compte 21 88	+10 000 €
Du		Vers	
Chapitre 23 - compte 2313 Opération 9105	-12 000€	Chapitre 21 - compte 21 52	+12 000 €

B - SECTION FONCTIONNEMENT

Du		Vers	
Chapitre 67 - Compte 678	-20 000 €	Chapitre 011 – compte 60612	+20 000 €

C- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

Du		Vers	
Chapitre 23 Immobilisations en cours - compte 2315	- 500 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées - compte 1641	+ 500 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – MAAA : RESULTATS DU MARCHE PUBLIC, ATTRIBUTION DES LOTS

Fait l'objet de l'annexe ci-jointe

ADOPTE à la majorité. Une abstention : M. J-C TOLLON.

II – INFORMATIONS

M. Georges REVERTE, Maire

- informe de l'arrivée d'un courrier du conseil départemental qui prévient les communes sinistrées que le plafond de dépenses pour les travaux de rénovation des chemins communaux est fixé à 12 500€ TTC. L'aide accordée pour le département sera de 50 à 80 % de cette somme. L'estimation des travaux à faire sur Espéraza réalisée par l'Agence Technique Départementale de l'Aude, est de 55 630€ HT.
- rappelle qu'il va y avoir un recensement de la population du 16 janvier au 17 février 2019. 5 recenseurs volontaires ont été recrutés. Tout sera fait pour aider la population à répondre à ce recensement, notamment par la voie électronique préconisée par l'État.
- Fait part de la prochaine saisie du Comité Technique Paritaire de l'intention, dans le cadre de réaménagements horaires des agents municipaux, de fermeture de la mairie le vendredi après-midi.

M. Pierre CROS, 3ème Adjoint :

- s'indigne des incivilités relatives aux dépôts d'encombrants en dehors du jour mensuel de ramassage par l'association Le Parchemin, commissionné par la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises (CCPA). Ces incivilités précise-t-il concerne autant les particuliers que les artisans qui abandonnent dans les rues certains déchets de travaux.

Il rappelle que le ramassage des encombrants a lieu chaque 1^{er} mercredi du mois, que ceux-ci doivent être signalés en mairie, déposés au plus tôt la veille et devant l'habitation et qu'ils ne doivent pas dépasser 1 m³. Au-delà de ce volume, les intéressés doivent contacter l'association Le Parchemin et négocier avec elle l'enlèvement.

- Informe sur la mise en place de colonnes de tri et d'ordures ménagères enterrées sur deux sites : derrière l'église et place de l'industrie. Leur mise en place est prévue pour le 5 décembre.

**le Maire
Georges REVERTE**